

<https://enseignants.se-unsa.org/Pratique-sportive-en-contexte-Covid-constats-et-propositions-du-SE-Unsa>



Pratique sportive en contexte Covid : constats et propositions du SE-Unsa

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : mercredi 2 décembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire créée dans le but de « mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse », le SE-Unsa a été auditionné le 12 novembre dernier. L'occasion, après avoir fait part de nos constats, de faire connaître nos propositions pour l'EPS aux députés de la commission.

LES CONSTATS

L'EPS a joué un rôle important pendant et après le confinement

> Pendant le confinement

L'EPS a permis de garder le lien avec les élèves qui ont apprécié que les enseignants d'EPS ne soient pas focalisés sur l'apprentissage de savoirs scolaires et a ainsi participé à limiter les décrochages.

L'EPS a permis d'une part de proposer aux élèves une pratique sportive régulière autonome et en toute sécurité dans le respect des règles de confinement et des gestes barrières et d'autre part de leur permettre de s'engager dans le développement de compétences méthodologiques (savoir s'entraîner) et sociales (se connaître, se motiver).

> Lors du retour en établissement

L'EPS a permis aux élèves de reprendre souvent avec joie une activité physique, activité permettant d'une part de sécréter de l'endorphine qui produit des effets bénéfiques sur l'anxiété, l'angoisse, et la dépression et d'autre part d'inverser la tendance de perte de tonus musculaire et de prise de poids liés à la moindre activité.

Ce fut l'occasion de rappeler aux élèves la nécessité de la pratique sportive par le biais de l'EPS et des activités proposées à l'AS qui concourt à leur épanouissement, favorise la connaissance de soi, la confiance en soi et développe l'esprit d'équipe : des valeurs qui prennent tout leur sens dans un contexte difficile.

La crise de la Covid ayant mis en lumière les bienfaits de l'EPS et du sport en matière d'épanouissement, de bien-être et de santé, cette audition a été l'occasion de rappeler notre mandat de 3 heures d'EPS hebdomadaires en lycée, proposition que Marie-George Buffet, rapporteure de la commission d'enquête, a soutenue.

Les difficultés d'enseignement en contexte Covid

Les spécificités de l'EPS mais aussi l'impréparation du ministère ont rendu difficile l'enseignement de cette discipline.

> Pendant le confinement

Les enseignants ont dû construire de nouveaux outils pour proposer une EPS praticable en autonomie et dans le respect des gestes barrières.

Les équipes EPS ont également dû s'inclure dans la répartition du volume de travail proposé aux élèves.

> Lors du retour en établissement

Lors du déconfinement, un lourd mais nécessaire travail de concertation et de coordination a fortement impacté les équipes EPS qui ont dû établir ce qu'il était possible ou non de faire au regard des exigences du protocole et des infrastructures disponibles.

Le SE-Unsa regrette que ce travail de concertation ait dû se faire dans l'urgence, alors que de nombreux équipements sportifs étaient encore fermés. Les équipes ont besoin de temps et de confiance, loin de toute injonction ou « urgence ».

Par ailleurs, la grande majorité des infrastructures utilisées par l'EPS appartiennent aux collectivités locales. Elles sont parfois en nombre insuffisant et/ou vieillissantes. De surcroît, les collectivités locales ont mis en place leur propre protocole.

Garantir une EPS en toute sécurité par une désinfection fastidieuse du matériel - car beaucoup de matériel est utilisé en EPS -, c'est un protocole lourd et chronophage.

> EPS, sport scolaire, sport : différents mais complémentaires

Le SE-Unsa regrette que la communication ministérielle ne distingue pas d'une part l'éducation physique et sportive enseignée de l'école maternelle au lycée qui *vise à permettre à tous les élèves d'enrichir leur motricité, de construire les conditions de leur santé, de développer leur citoyenneté et d'accéder à un patrimoine culturel large par la pratique physique, sportive et artistique* et d'autre part le sport pratiqué dans les fédérations sportives dont les finalités sont différentes (promotion d'une discipline sportive, place plus importante attribuée à la compétition).

Il ne s'agit pas bien sûr de les opposer mais de bien mettre en évidence leur complémentarité comme le rappelle Marie-George Buffet dans son intervention (*cf. Vidéo : dans le menu de la vidéo cliquer sur Table ronde des syndicats (...) puis sur Marie-George Buffet*).

Le SE-Unsa regrette également que les premiers protocoles publiés n'aient pas distingué la pratique de l'EPS (obligatoire) et celle du sport scolaire (facultatif). Suite au nouveau protocole sanitaire en vigueur à la reprise du 2 novembre 2020, le ministère a publié une fiche thématique *Repères pour l'organisation de l'EPS*. Celle-ci permet de cadrer clairement ce qui est autorisé et ce qui est proscrit en EPS mais aussi d'apporter des précisions sur la pratique sportive durant le temps périscolaire (associations sportives - AS et sections sportives).

Cette période est révélatrice des enjeux de l'EPS, mais également révélatrice des manques et difficultés actuels en EPS.

NOS PROPOSITIONS POUR LE LONG TERME

Suite à ces constats, nous, SE-Unsa, avons pu faire part de nos propositions pour l'EPS à des députés qui se sont montrés particulièrement intéressés par notre proposition d'augmenter les heures d'EPS au lycée et conscients des manques de structures sportives nécessaires à la pratique.

L'École étant le seul lieu qui permet à TOUS les enfants et TOUS les jeunes sans discrimination aucune d'accéder aux activités physiques, sportives et artistiques, nous revendiquons :

- 3 heures hebdomadaires d'EPS pour tous les lycéens ;
- un temps périscolaire permettant aux élèves de bénéficier de créneaux d'associations sportives puisque le fonctionnement des AS s'adresse à tous les élèves à un tarif abordable ;
- un état des lieux des infrastructures sportives utilisées par les scolaires ;

- un aménagement des cours de récréation permettant la pratique sportive ;
- lors des rénovations du bâti scolaire, systématiser la construction d'un gymnase à proximité ou sa rénovation. Le bâti scolaire doit inclure les aménagements sportifs comme on le ferait pour la cantine, le CDI.
- Une limitation des effectifs par classe :
 - à 24 élèves par classe de la maternelle au lycée
 - à 20 élèves dans les territoires en difficulté
 - à 12 élèves en Segpa et en UPE2A
 - à 10 élèves en Ulis

Ces efforts financier et humain conséquents sont nécessaires pour favoriser la réussite éducative de tous les élèves, et notamment des plus fragiles.